

Séance extraordinaire du 18 mars 2024



2024-03
66

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 18 mars 2024 à 19h15.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Est absent : Siège #3 - M. Dave Roy

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

M. François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 15 mars 2024 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

2024-03
67

02 - AVIS DE CONVOCATION

Attendu que le Directeur général et greffier-trésorier déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 15 mars 2024, incluant les membres absents le cas échéant, conformément aux articles 152 à 156 du Code municipal du Québec;

Attendu que les élus ne sont pas tous présents à cette séance et qu'ils ne peuvent modifier l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu unanimement que la séance soit tenue selon l'ordre du jour de l'avis de convocation, joint à la présente.

Adoptée unanimement.

**2024-03
68**

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - AVIS DE CONVOCATION**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - SUJETS À DISCUTER**
 - 04.01** - Abrogation de la résolution 2022-10-274
 - 04.02** - Avis de résiliation de bail
 - 04.03** - Dépôt et adoption des procès-verbaux du comité d'urbanisme
- 05 - VARIA**
- 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - SUJETS À DISCUTER

**2024-03
69**

04.01 - Abrogation de la résolution 2022-10-274

Attendu l'adoption par la Municipalité le 11 octobre 2022 la résolution numéro 2022-10-274 acceptant l'offre formulée par M. Francis Carrier au nom de l'entreprise Services P.I.P.C. inc. pour l'achat des lieux loués par l'entreprise dans l'immeuble situé au 485, 9^e rue Est;

Attendu que l'offre d'achat n'était pas conforme au contrat en vigueur entre les parties;

En conséquence, il est proposé par : M. Carl Boilard résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'abroger la résolution 2022-10-274 du 11 octobre 2022;
- De refuser l'offre l'achat de l'entreprise Services P.I.P.C. inc..

Adoptée à l'unanimité.

**2024-03
70**

04.02 - Avis de résiliation de bail

Attendu le contrat de bail entre la Municipalité et l'entreprise Services P.I.P.C. inc. pour la location d'une partie de l'immeuble situé au 485, 9^e rue Est;

Attendu le renouvellement automatique prévu au 30 septembre 2024 du contrat de bail;

Attendu la clause 3 du contrat de bail qui prévoit la faculté des parties de mettre fin au bail par le biais d'un préavis de six (6) mois;

Attendu les problématiques juridiques en lien avec le contrat de bail;

En conséquence, il est proposé par : M. Pierre Grondin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De mettre fin au bail de location d'une partie de l'immeuble situé au 485, 9^e rue Est conclu avec l'entreprise Services P.I.P.C. au 30 septembre 2024;
- De transmettre par poste recommandée à l'entreprise Services P.I.P.C. inc. un avis l'informant de la fin du bail de location;

- D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer ledit avis pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-03
71**

04.03 - Dépôt et adoption des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Le directeur général dépose les procès-verbaux des réunions du comité d'urbanisme tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'adopter les procès-verbaux des la réunions suivantes du comité d'urbanisme et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 28 février 2024
- Réunion du 5 mars 2024

Adoptée unanimement.

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2024-03
72**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h33

Vanessa Roy, mairesse

François Nadeau, directeur général